

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 -----  
 DEPARTEMENT  
 DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
 -----

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE  
 HOUDREVILLE**

COMMUNE DE HOUDREVILLE  
 54330

**SEANCE DU 9 juin 2012**

*Nombre de Membres :*  
 En exercice 8  
 Présents : 5  
 Votants : 8

*Date convocation :*  
**01/06/2012**  
*Date d'affichage :*  
**15/06/2012**

L'an deux mil douze, le neuf juin à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf  
 Absents excusés : Roland MATHIAS donne procuration à Michel PETITCOLAS – Daniel BRASSEUR donne procuration à Luc PRUDENT – Marjorie PILLOT donne procuration à Bernard AUBERT  
 Secrétaire de séance : Luc PRUDENT

**2012-0019) 7 FINANCES LOCALES**  
**7.5 Subventions**  
**7.5.2 Subvention inférieurs à 23 000€**  
**DOTATION SOLIDARITE 2012**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite le Conseil Général au titre de la dotation de solidarité 2012 pour la facture suivante :

- Ets THERMO CONCEPT - chauffage église pour la somme de 8 270.38ht€
- Donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires

Le Maire,  
 Michel PETITCOLAS

**2012-0020) DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**  
**8.5 Politique, habitat, logement**  
**MUR SEPARATIF EN FACE DE LA MAIRIE**

Le maire rappelle les problèmes concernant l'entretien du mur séparatif entre la maison du 7 grande rue appartenant à la mairie et le 7 Bis Grande Rue appartenant à Mmes BARA QUINTOIS.

Ces dames ont effectué des travaux de géothermie et de rehaussement de leur terrain avec de la terre végétale, en appui sur le mur séparatif appartenant à la commune, et ceci, sans autorisation.

En février dernier, nous nous sommes aperçus que notre mur se dégradait énormément et menaçait de s'écrouler.

Le maçon qui a été contacté a expliqué que l'humidité se trouvant dans la partie rehaussée s'infiltrait dans le mur. Des travaux de crépissage ont été entrepris et le maçon nous a confirmé qu'il ne pouvait garantir les travaux s'il n'intervenait pas de l'autre côté.

Il serait nécessaire que Mmes BARA et QUINTOIS, retire leur terre végétale sur une épaisseur de 40 cm, que la commune puisse effectuer les travaux de crépi, et ensuite, ces dames, devront installer une protection caoutchoutée, avant de remettre cette terre.

Plusieurs visites ont été faites auprès de Mmes BARA et QUINTOIS pour expliquer notre souci, espérant ainsi trouver une solution amiable.

Devant leurs refus, nous avons fait établir un constat d'huissier.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se positionner sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

d'envoyer un courrier en LRAR à Mmes BARA et QUINTOIS pour leur demander de bien vouloir retirer la terre se trouvant contre le mur appartenant à la commune, de façon à ce que la commune puisse faire les travaux de crépissage, lorsque les travaux seront finis, leur demander de bien vouloir placer une protection de caoutchouc avant de remettre la terre.

En cas de non réponse ou de refus de leur part, une action en justice sera déposée

Le Maire,  
Michel PETITCOLAS

Réunion du Conseil Municipal qui aura lieu Samedi 9 juin 2012 à 10h00 au lieu ordinaire de ses séances.

ORDRE DU JOUR :

1. Dotation de solidarité 2012
2. Problème du mur séparatif en face de la mairie.
3. Questions diverses